Bulletin Municipal
Automne/Hiver 2022-2023
Saint Léger la Montagne

Horaires d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	Fermé au public	8h30 12h00
Après-midi	13h30 17h00	Fermé au public	Fermé	13h30 17h00	13h30 17h00	Fermé

Permanence les matins de 10 h à 12 h

St Léger La Montagne
Haute Vienne

Sommaire

- Les numéros utiles 1
- Les vœux du Maire 2
- Noël des enfants 3
- Les Colis des Aînés 3
- Actualités 4
- Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal 8
- Informations diverses 10
  - Maximum 10
- Le mot des associations 11
  - Gymnastique Volontaire 11
  - Lou amis 12
  - Le Comité des Fêtes 13
  - Tonus Vétéran Club 14
  - Judo Club 15
  - VTT Rando Club 16
  - ACCA 16
  - Ecole Buissonnière 17
  - Team Monts Trail 18
  - Réserve naturelle de la Tourbière des Dauges 19
- Programme Festif 20
- Nouveaux arrivants & Etat-civil 20
- Tarifs communaux 21

Les numéros utiles

En cas d'urgence

Mme Gisèle JOUANNETAUD, Maire	☎ 06 74 60 79 83
M. Gérard BAYLE, 1er Adjoint	☎ 06 13 08 33 81
Mme Mélody MAUX, 2ème Adjoint	☎ 06 83 75 30 71
M. Cyrille JOUANNETAUD, 3ème Adjoint	☎ 06 88 91 12 98

St Léger La Montagne
Haute Vienne

commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr

Le secrétariat ☎ 05 55 39 80 83

www.saintlegerlamontagne.fr

APPELS D'URGENCES

POMPIERS	18
POLICE	17
APPEL URGENCE	112
ENFANCE MALTRAITEE	119

NUMEROS UTILES

GENDARMERIE NATIONALE	05 55 56 60 16
COLLEGE DE ST SULPICE LAURIERE	05 55 71 47 54
ECOLE PRIMAIRE DE LA JONCHERE	05 55 39 83 41
ENEDIS (dépannage)	09 72 67 50 87
TRESOR PUBLIC DE BESSINES	05 55 76 00 78
SPA Refuge Lucien BERDASE à Couzeix	05 55 48 06 75

Maison du Département

département Haute-Vienne

6 bis, avenue de la Libération
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE

05 55 76 66 60

Permanences de l'assistante sociale : Contacter la maison du département

Consultation de nourrissons : Médecin PMI: **Docteur PEIFFER Michelle**
Puéricultrice : Mme **BARGY Marie-Hélène**

- Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous à la **Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe**

Permanence de la référente autonomie : **Mme LAZZARINI Corinne**

- Le 1er mardi du mois de 14 h 00 à 17 h 00 à la **Mairie de Laurière**
- Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 à l'antenne sociale de la **Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe**

Permanence téléphonique de la conseillère en économie sociale et familiale :**Mme AUBARD Stéphanie**

- Le mercredi de 8 h 30 à 10 h 30.

PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

A.C.C.A. Mme Mélody MAUX	06 83 75 30 71
COMITE DES FETES M. Corentin JOUANNETAUD	07 50 23 06 70
LOU AMIS Mme Marcelle LYRAUD	05 55 39 83 34
G.V. Mme Aline JACQUEMARD	06 76 13 57 44
T.V.C. Mme Nicole PORTIER	05 55 71 32 77
V.T.T. Rando Club M. Didier GAULLARD	06 80 34 27 63
TEAM MONTS TRAIL M. Pascal BRUNEAU	06 79 32 50 87
Les Rodins des Bois M. Jacques BONNAUD	06 29 13 21 52

Les vœux du Maire

Chers Amis,

Devant la situation compliquée que nous vivons tous et les restrictions qui en découlent, je n'organiserai pas de cérémonie de vœux en 2023.

Toutefois, je profite de ce bulletin pour vous présenter, au nom de mon Conseil Municipal, du personnel communal et de moi-même, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous souhaitons qu'elle vous apporte ce que l'on peut espérer de mieux dans une vie.
Un grand merci à nos nombreuses associations, qui assurent l'animation de nos diverses manifestations , aussi bien sportives, culturelles que de loisirs, au profit de toutes les tranches d'âges des participants. Ce lien associatif est une richesse pour Saint Léger, nous pouvons compter sur le dévouement de tous ces bénévoles qui adaptent leurs activités aux services et aux besoins de leurs membres.

Merci aussi au personnel communal, toujours impliqué dans ses fonctions et sur lequel nous pouvons compter d'une façon indéfectible.

Nous souhaitons la bienvenue aux 7 nouveaux nés en 2022, dont 2 au sein de notre Conseil Municipal, et accueillons avec plaisir nos nouveaux arrivants.

Une pensée émue, pour tous ceux qui nous ont quitté et pour ceux qui souffrent.

Je vais vous faire un bilan succin des actions menées en 2022.

la salle polyvalente et sa cour ont été rénovées.
La salle de réunion et de cérémonie de la mairie a pris un air de neuf.
Le mur du cimetière de Saint-Pierre a été restauré.
Le parking de Sauvagnac est pratiquement terminé et l'aménagement de la place du village est programmé.
Les agents techniques ont réalisé des caniveaux au village de Mallety et au Bourg au niveau du local des chasseurs.
La rénovation de la piste forestière de la Pouge est terminée et la régularisation de son emprise est en cours.
Nous avons acquis l'immobilier de la propriété SARTOUT. Les travaux de réhabilitation de la grange vont démarrer très prochainement et l'Assemblée délibérante réfléchit au devenir de la maison.
Nous avons également fait l'acquisition de terrains qui ont été intégrés dans notre forêt communale.
Le système de chauffage de la maison de la réserve a été remplacé par une chaudière à granulés.
Tous ces travaux ont fait l'objet de subventions de divers partenaires (le Conseil Départemental, l'Etat, la Région, l'Europe), je remercie tous ces financeurs qui nous permettent de réaliser ces investissements.
Nous allons bientôt pouvoir bénéficier à nouveau de pain frais et de viennoiseries tous les jours, avec le nouveau distributeur qui va être mis en place.

Malgré les incertitudes que l'actualité peut faire naître, nous restons confiants pour l'avenir de notre commune.

« Chacun a raison de son propre point de vue, mais il n'est pas impossible que tout le monde ait tort »
Gandhi

Bonne et heureuse année à tous.

Noël des enfants

Cette année encore, le Père Noël a décidé de venir en notre commune pour rencontrer nos enfants.

Avec l'aide de deux gentils lutins, il les a reçus un par un et après avoir constaté qu'ils ont été sages cette année, il leurs a remis un cadeau et une photo souvenir.

Les 3 Clochers ont apporté une touche de gourmandise en offrant le goûter à chacun.

Il semblerait que certains enfants aient oublié de passer, peut être ont-ils eu peur d'avouer quelques bêtises .

Toutefois, le Père Noël a été indulgent et a laissé les cadeaux en Mairie, vous pouvez passer les chercher jusqu'au 31 Janvier.

Colis des Aînés

Les conseillers sont allés à la rencontre de leurs aînés pour leur remettre le colis de Noël rempli de gourmandises, avec une nouveauté, un mug Saint Léger la Montagne.

Actualités

Commémoration du 11 novembre

Après la traditionnelle minute de silence en hommage aux morts pour la France, Madame le Maire a lu le discours national, puis ce fut au tour des enfants de l'école de La Jonchère Saint Maurice de lire leur discours préparé pour cette occasion.

Travaux en régie

Les multiples compétences de nos agents communaux ont permis de réaliser plusieurs chantiers en régie :

- Busage de caniveaux : En réalisant le busage de caniveaux, la sécurité et l'entretien ont été améliorés. Ils ont été réalisés dans le bourg devant le local des chasseurs, ainsi qu'à Mallety devant le lavoir.

- Peinture emplacement stationnement : La place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite, dans la cour de la salle polyvalente a été matérialisée.

- Installation des bancs et de l'arche : Nos agents ont procédé à la mise en place des bancs réalisés par M. FRECHIN et à l'ancrage de l'arche réalisée par M. GRANGE.

  Une vidéo de la réalisation de cette arche est disponible en scannant le QR à l'aide de votre téléphone portable. Il vous est également possible de venir en mairie pour la visionner.

- Piste de la Pouge : Afin d'améliorer la sécurité de tous, les agents ont réalisé des dos d'ânes sur la piste de la Pouge.

Nouvelle Maman

Notre seconde adjointe Mélody Maux a eu le bonheur et la fierté de nous annoncer l'arrivée de son enfant Timéo. Tout le conseil la félicite et souhaite la bienvenue à Timéo.

Actualités

Arbre Président

La tradition de l'**Arbre-Président** est née dans le Jura à la fin du XIXe siècle. L'arbre le plus majestueux de la forêt est élu officiellement au cours d'une cérémonie festive qui réunit les forestiers, les élus et le public local, venus honorer dignement le nouveau « **Président** ».
Ainsi, avec le concours de l'ONF, l'Ecole Buissonnière a réalisé 2 sorties avec les enfants. Une pour rechercher les arbres pouvant prétendre au titre, la seconde pour l'élection et pour la remise du trophée. Un panneau comportant les références de cet arbre, réalisé à la main a été implanté au pied du nouvel élu.

Distributeur de Pains

Le distributeur de pain de notre commune était mis à disposition et alimenté par la boulangerie de St Sulpice Laurière. Suite au changement de propriétaires, les nouveaux boulangers n'ont pas souhaité continuer ce service. Le distributeur a donc été retiré.
Afin d'améliorer l'autonomie de la commune, le conseil a décidé d'investir dans son propre distributeur. Il est ainsi plus facile de trouver une boulangerie partenaire pour l'approvisionner. Une convention a été signée avec la boulangerie de La Jonchère St Maurice pour que nous puissions profiter de leurs pains et viennoiseries.

Corde Eglise de St Pierre

La corde servant à actionner la cloche de l'église de St Pierre était abîmée et pouvait rompre à tout moment. Elle a donc été remplacée.

Vues Aériennes

Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, des prises de vues aériennes des villages du territoire ont été réalisées. Elle seront très prochainement disponibles au format numérique, sur notre site internet: www.saintlegerlamontagne.fr
Une photo a été agrandie pour être affichée dans la salle du Conseil.

Cimetière de St Pierre

Le mur arrière du cimetière de St Pierre était abîmé. Il fallait intervenir avant que le problème ne s'aggrave et qu'il ne tombe. Le mur a été repris garantissant ainsi la sécurité de tous.

avant

...

après

Pétition Jeammeyrat

Des habitants de Jeammeyrat ont établi une pétition pour relater l'insécurité routière au croisement du village, notamment pour accéder au haut du village. Des panneaux ont été ajoutés par les soins du Département.

Eco Point

Des incivilités ont eu lieu à l'éco point de St Pierre. La gendarmerie a été informée et se tient prête à intervenir si cela s'avère nécessaire.

L'implantation d'un nouvel éco point aux alentours du village de Sauvagnac a fait l'objet d'une étude. Toutefois, à ce jour, aucun emplacement pertinent n'est validé par les services de collecte du SYDED.

Incendie Bourg

Madame Le Maire a remercié Les Pompiers pour leur intervention dans des conditions difficiles, lors de l'incendie d'une maison au Bourg de Saint Léger la Montagne.

Parking Sauvagnac

Le projet d'aménagement d'un parking à Sauvagnac arrive à son terme. La végétalisation a été réalisée, nous attendons la stabilisation des sols pour l'ouverture.

Parterres cour de la salle polyvalente

C'est avec le concours du pépiniériste LARANCA de La Jonchère Saint Maurice, que les parterres de la cour de la salle polyvalente ont été réalisés. L'albizia attendra le printemps pour s'installer parmi ses congénères.

La tombola des Saint Léger de France

L'association des Saint Léger de France organise leur 11ème tombola géante.
De nombreux lots sont à gagner : des séjours, repas gastronomiques, des paniers gourmands…
Les tickets sont à la vente au secrétariat de mairie au prix de 2 € le ticket, jusqu'au 15 mars, le tirage aura lieu en avril 2023.

Actualités

Programmation de l'extinction de l'éclairage public

Dans le contexte de sobriété énergétique, dont chacun doit faire preuve, le Conseil Municipal a décidé d'étendre l'extinction des éclairages nocturnes à tous les villages. Vous serez avertis par un PanneauPocket du démarrage de cette programmation. Les horaires seront les suivants: extinction de 23h00 à 6h00 sauf le Bourg qui sera éteint de 24h00 à 6h00.

La fibre est là !

Depuis le 23 décembre, vous êtes éligibles au raccordement à la fibre.
En premier lieu, il vous est conseillé de testez votre accès à la fibre sur le site internet : www.nathd.fr
Ensuite, si votre accès est bien existant, vous pouvez vous abonner auprès de l'opérateur de votre choix. La liste des opérateurs présents sur notre territoire, est accessible sur le site de NATHD, Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit.

Vous pouvez poser toutes vos question sur le 0 806 806 006

Vidéo : toute l'information sur l'accès à la fibre et le raccordement en scannant ce QRCode avec votre smartphone.

Disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des smartphones, l'application « Ma Sécurité » permet d'accompagner l'usager vers la solution la plus adaptée à ses besoins.
Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.

Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

Pendant le 2ème semestre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni 4 fois. Les 2 Septembre, 5 Octobre, 28 Octobre et le 12 Décembre.

TRAVAUX

COUR ET SALLE POLYVALENTE:

- La porte du sous-sol de la Mairie donnant sur la cour, a été remplacée par les soins de Cédric MERIGAUD. Cette porte vétuste en bois a dû être remplacée par une porte anti intrusion en alu pour un montant de 1 776,00 €.

- Les façades arrière de la salle polyvalente ainsi que le pignon ouest ont été restaurées par l'entreprise MANDON. Le travail a été effectué par le piochage de l'ancien enduit et la réfection des joints au mortier. La dépense s'élève à 36 912,00 €.

- Plantations du massif central de la cour : L'entreprise LARANKA a été retenue pour procéder aux plantations du massif central de la cour. 4 ilots d'espèces variées et 1 albizzia ont été mis en place pour un montant de 1 277,50 €.

- Dans le cadre des économies d'énergie, l'entreprise MOREAU SERVICES a procédé au remplacement des lampes (néon) de nos bâtiments (Mairie, Salle polyvalente) par des LED. Le coût de l'opération s'élève à 3 036,12 €.

AMENAGEMENT DEVANT L'EGLISE DU BOURG :

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter « l'Atelier du Forgeron » pour réaliser une treille en fer forgé devant l'église au-dessus du lavoir, sur le modèle de l'arche de la salle polyvalente. Le coût de cet aménagement est de 4 944,20 €.

DISTRIBUTEUR DE PAINS :

A la suite de la défection des boulangers propriétaires du distributeur de pains, le Conseil Municipal a décidé d'en acquérir un qui sera propriété de la commune. Le coût est de 16 880,40 €. Une convention avec le boulanger de la Jonchère a été signée dans laquelle il s'engage à l'alimenter tous les jours.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :

Dans le cadre de la Loi, les communes sont dans l'obligation de participer à la protection des agents de la Commune. En conséquence, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une participation aux contrats souscrits par les agents au titre de la santé et de la prévoyance.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'extinction de l'éclairage public dans tous les villages ainsi que dans le bourg, dans le but d'économiser l'énergie et de limiter l'impact sur l'environnement, comme il est demandé aux collectivités.
Tous les lampadaires des villages seront donc éteints de 23 h à 6 h et le bourg de 24 h à 6 h.
Le SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne) est chargé des travaux afférents. Le coût de cette opération est de 8.800,42 € HT avec un subventionnement à hauteur de 80% de la dépense.

MAINTENANCE EXTINCTEURS

Madame le Maire fait remarquer que le contrat d'entretien des extincteurs avec le prestataire actuel est onéreux. Elle fait savoir que des devis ont été demandés pour assurer cette maintenance. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal a retenu le devis de l'entreprise SASU Sécurité pour un montant annuel de 195 € H.T. Cette entreprise assure actuellement l'entretien du défibrillateur.

MOTION PRESENTEE PAR L'Association des Maires de France

Dans le contexte de crise mondiale, l'Assemblée délibérante soutient les positions de l'Association des Maires de France qui sollicite de l'exécutif diverses mesures pour maintenir les ressources des Communes.

COURRIER AUX PARLEMENTAIRES

A l'initiative de l'Association des Maires Ruraux, le Conseil Municipal a adressé un courrier à nos parlementaires pour s'opposer à la décision de la Cour des comptes qui projette une mise sous tutelle des communes par les intercommunalités.

CARTOGRAPHIE CIMETIERE

Le Conseil Municipal a souhaité faire réaliser un géo-référencement des concessions des cimetières, permettant d'établir un plan qui sera affiché aux entrées de nos 2 cimetières avec le nom des concessionnaires. Le tout sera géré par un logiciel qui reprendra l'historique des concessions et des inhumations.
L'entreprise ACTIUM a établi un devis pour la réalisation de ce projet. Celui-ci s'élève à 5.500 € HT.
Le Conseil Municipal, après délibération a retenu l'entreprise ACTIUM pour réaliser cette opération. Les subventions possibles ont été demandées.

AEP : COMPTEUR SECTORISATION

La pose de compteurs de sectorisation a été effectuée sur notre réseau d'eau afin de faciliter la détection des fuites.
Toutefois, le bourg et Jeammeyrat ne sont pas dissociés et il est difficile de connaitre les consommations de chacun. Aussi, il a été décidé de poser un compteur supplémentaire à la sortie du Bourg en direction de Jeammeyrat. L'entreprise HMP est chargée de mettre en place ce dispositif.

CENTRE DE SOINS INFIRMIERS d'AMBAZAC (CSI)

Dans le cadre d'une démarche nationale de cession des Centres de Soins Infirmiers, la Croix Rouge Française a missionné un cabinet de conseil pour gérer les reprises d'activité de ces CSI. Faute de repreneur, le centre d'Ambazac est menacé de fermeture.
Le Conseil Municipal de Saint Léger la Montagne soutient le maintien de ce centre dans l'attente d'un repreneur en signant la lettre ouverte du personnel.

MOTION SNCF

Le Conseil Municipal a décidé de soutenir la motion par lettre ouverte à la SNCF, pour le rétablissement de dessertes fonctionnelles suite à la mise en place de la grille « givre ».

FORÊTS

CERTIFICATION FSC

Le Conseil Municipal, après des réunions d'information et d'échange a décidé de faire certifier notre forêt communale FSC (FOREST STEWARDSHIP COUNCIL) en accord avec l'ONF gestionnaire de notre patrimoine forestier.
Cette certification représente une opportunité de créer une dynamique collective et se met en place en collaboration avec l'entreprise Sylvano Forêt Services. Elle permettra une meilleure commercialisation de nos bois tout en renforçant le respect la biodiversité.

PISTE DU PLATEAU DES ARBRES AU MAZEAU

A la suite des dégradations de la piste du plateau des arbres par les débardeurs de bois, nous avons sollicité le Syndicat de voirie pour une remise en état. Le devis s'élève à 1.710,90 €. Une participation a été demandée à l'entreprise CBL responsable des dégâts.

Le Conseil Municipal a retenu
le devis du Syndicat de voirie pour un montant de 1.710,90 €
la participation de CBL pour un montant de 1.000,00 €

ARBRE PRESIDENT

L'élection d'un arbre Président a été retenue par le Conseil Municipal. L'arbre sélectionné est un douglas, espèce représentative de notre forêt. Afin de matérialiser cette élection, un devis pour la confection d'un panneau avec les coordonnées du douglas a été demandé. Celui-ci a été fourni par M. FRECHIN. Le montant de la dépense est de 550,00 €. A noter que le bois est fourni gracieusement par la scierie BONNETAUD. Nous les en remercions.
Le Conseil Municipal a validé cette dépense.

Infos diverses

MAXIMUM
Les Masgrimauds
87160 MAILHAC SUR BENAIZE
Tél. : 05 55 76 22 78
Fax : 05 55 76 42 92
Mail : maximum87@orange.fr

Dates de collectes pour l'année 2023

Mercredi 9 février
Mercredi 25 mai
Jeudi 25 août
Mardi 15 novembre

LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques…

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

◊ Les déchets verts
◊ Les gravats
◊ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
◊ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
◊ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risque pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants…)
◊ Les huiles usagées
◊ Les pneus
◊ Les bâches agricoles
◊ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
◊ Les poêles et bidons non vidés.

SERVICE RENDU :

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales.
L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable auprès de la mairie sur liste nominative qui est envoyée à MAXIMUM au plus tard la veille de la collecte.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.
Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.
En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date.**
Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 4 m^3 ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.
A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.
Un devis est alors proposé avec photos.
Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.
Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévue avec le particulier.

Le mot des Associations

Gymnastique Volontaire

Une année se termine pour laisser la place à la nouvelle, que nous espérons toujours meilleure.

Après cette période trop longue où nous avons dû mettre entre parenthèses nos activités et les moments les plus agréables de la vie, notre groupe de gymnastes, toujours entraîné par d'énergiques animatrices bénévoles Cindy et Gisèle, a fait sa rentrée début septembre comme d'habitude.
De nouveaux adhérents nous ont rejoints et nous en attendons d'autres en cours d'année !
Il est toujours temps de prendre de bonnes résolutions pour venir profiter d'un moment de détente et de remise en forme dans un groupe dynamique et de bonne humeur.

Nous vous attendons les mardi et jeudi de 19h à 20h. Toujours deux séances offertes pour mieux connaître nos activités (gym et danse) à la salle des fêtes de Saint Léger.
Nos remerciements renouvelés à la municipalité pour le prêt de cette salle et la subvention accordée chaque année.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement.

L'association de la gymnastique volontaire vous adresse ses meilleurs vœux pour 2023
Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous
Aline

Remise de la récompense fédérale, de la Présidente à l'animatrice, Gisèle JOUANNETAUD, pour ses 30 ans d'animation au sein de la GV.

Le mot des Associations

Lou Amis

Après de longs mois de repos, suite à l'épidémie de covid-19, les « Amis de St Léger » reprennent peu à peu leurs activités.
Durant cette triste période, l'Association a eu à déplorer six décès parmi ses membres, dont notre Vice-Président, Jean-Marie NOZIERE. Il nous a quittés en décembre 2021, emporté par une cruelle maladie. Il était le pilier de notre Association; il nous manque beaucoup. Nous avons une pensée pour tous, nous ne les oublions pas.

Le Gala annuel a eu lieu le 1er octobre 2022. A cette occasion, l'Association avait invité ses adhérents et amis à assister à cette soirée. Les chanteurs Lou LEWIS et Alain SEBBAH souhaitaient rendre un hommage à leur ami Jean-Marie.
Ils ont proposé leur participation à cette soirée ainsi que le chanteur RICHY, (sosie de Johnny).
Lou et Alain ont animé la première partie en interprétant des chansons françaises, dont certaines très émouvantes.

La seconde partie, a été assurée par RICHY et ses choristes. Il nous a fait revivre les succès de Johnny, pour le plus grand plaisir de tous. La soirée s'est terminée dans une ambiance chaleureuse .

L'assemblée générale s'est tenue le 26 novembre 2022. Elle a eu lieu dans la salle de la mairie, en présence de Madame le Maire, que nous remercions vivement. Après les comptes rendus : moral, d'activités et financier, nous avons procédé au renouvellement des membres du conseil d'administration. Le poste de vice-président étant vacant, Pascale DENIZOU a été élue à l'unanimité. L'AG s'est terminée par un apéritif dinatoire.

Nous nous retrouverons le 29 janvier 2023 à l'Auberge des Trois Clochers pour un déjeuner amical et selon la tradition, nous tirerons les rois en dégustant les fameuses galettes.

Une journée « fruits de mer » est en préparation pour le samedi 1er avril 2023. Elle avait remporté un grand succès en 2019, c'est pour cela que nous souhaitons la renouveler.

Nous avons également retenu la date du 7 octobre 2023 pour notre prochain Gala. Nous en profiterons pour célébrer le 40ème anniversaire des « Amis de St Léger » !

Bonne fêtes de fin d'année à toutes et à tous

Le mot des Associations

Comité des Fêtes

Pendant ce 2ème semestre, votre Comité des Fêtes a pu assurer les activités prévues à son calendrier.

Les festivités ont démarré par notre grand feu d'artifice tiré par les établissements AUTERIE-DEVAUD. Le marché artisanal a eu lieu en fin d'après-midi, et la restauration était proposée par l'auberge des 3 clochers. L'animation du bal était assurée par «TimbaCaraïbes». Belle journée agrémentée par un temps exceptionnel.

Notre traditionnel cochon farci s'est déroulé avec son succès habituel et a satisfait les papilles de tous les participants. C'est un moment que chacun attend et apprécie. Merci à notre Chouchou assisté de notre Président.

Le voyage au château de Neuvic en Dordogne a connu un beau succès, et la dégustation des produits du moulin de La Veyssière a été très appréciée.

Et enfin, notre repas des ainés est venu clôturer l'année 2022. Nous avons partagé un très bon menu préparé par l'équipe des 3 Clochers qui ont participé aussi au service. Les membres du Comité des fêtes ont œuvré avec entrain, heureux de pouvoir organiser à nouveau ce repas dédié aux anciens.
L'orchestre MOIZOTTI a animé avec brio ce moment festif. Cette année, nous avons eu le plaisir de célébrer les noces de platine (70 ans) de nos amis Alice et Raymond PAQUELAUD. Moment d'émotion mais de bonheur surtout.

Merci à la municipalité de nous soutenir par le prêt de la salle et la participation au feu d'artifice ainsi qu'au repas des ainés.

Notre Assemblée Générale aura lieu le 6 janvier à la salle polyvalente à 20 heures. Nous vous y attendons nombreux. Nous y dégusterons la galette et l'heureux élu gagnera sa participation au voyage.

Le mot des Associations

Tonus Vétérans Club

Bonjour à tous.

Enfin, ce deuxième semestre 2022 a pu voir nos activités se dérouler normalement. La Covid 19 a bien voulu "mettre la pédale douce" et permettre à notre Club de revivre.

Les boulistes se sont retrouvés tout l'été malgré la canicule.

Nous avons tenu notre Assemblée Générale le 15 septembre où 36 personnes étaient présentes ou représentées. Les rapports (moral et financier) ont été approuvés à l'unanimité. La séance s'est ensuite terminée, comme de coutume, par la dégustation de tartes accompagnées de diverses boissons.

Depuis la rentrée, nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouvelles adhérentes. Notre Club se porte bien et une moyenne de 27 participants viennent partager des après-midi ludiques avec nos jeux de société.

Je profite de ce petit mot pour remercier Gisèle et son équipe municipale pour leur soutien, le prêt de la salle et la subvention qui nous est allouée. Merci aussi aux adhérents fidèles et nouveaux qui font vivre le TVC.

Nous avons programmé la dégustation des galettes le 12 janvier et notre repas annuel le 20 avril. Espérons que ce calendrier pourra être respecté.

En attendant, les membres du Bureau se joignent à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de Noël et une très bonne année 2023 : santé, joie, bonheur, sérénité et la réalisation de tous vos projets.

Nicole PORTIER

Et aussi
Rami, Rummikub, Scrabble

Le mot des Associations

Judo Club

Le judo est un art martial créé au japon en 1882 par Maître Jigoro Kano, c'est un sport olympique, mais également une discipline ou les notions de courage, de respect, de politesse, de sincérité, de modestie, de contrôle de soi et d'amitié sont largement enseignées.
A Saint Léger La Montagne c'est une quinzaine de jeunes de la commune, mais aussi de La Jonchère Saint Maurice et même de Jabreilles-les-Bordes qui s'entraînent tous les mercredis de 18 heures 30 à 19 heures 30 à la salle polyvalente sous la responsabilité de Gérard Bayle professeur diplômé d'état. Néanmoins l'éducation et les valeurs enseignées restent les mêmes que celles du Maître Jigoro Kano.
Dans notre commune, le judo ne cesse de progresser grâce notamment au soutien de la municipalité, mais aussi grâce à la mutualisation des connaissances avec des jeunes venus des sections de Razès et Chateauponsac.
Cette année, nos sportifs ont brillamment représenté notre commune dans des compétitions ou animations de niveau départemental.
Alors n'hésitez plus venez nous rejoindre, il n'est pas trop tard !!!

Le mot des Associations

V.T.T. Rando Club

"Cette année, le club de VTT de Saint Léger la Montagne fêtait ses 20 ans.
Après 2 années COVID, nous avons pu organiser dans la convivialité, notre 20ème Rando des 3 Clochers (petit-déjeuner au départ, ravitaillement sur les circuits, pot de l'amitié à l'arrivée).
265 vététistes et randonneurs ont donc pu profiter du beau temps et des différents circuits proposés par Gérard.
Malheureusement, nous avons subi du défléchage intempestif sur nos circuits, sans conséquence heureusement.
Afin de fêter dignement cet anniversaire, le club a offert un repas à ses adhérents aux Tables du Muret à Ambazac.

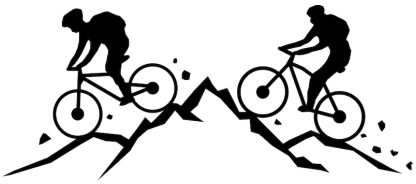

ACCA

Nous voilà à mi-saison et nous avons prélevé 51 sangliers, 23 chevreuils et 16 renards. Nous observons énormément de dégâts sur l'ensemble de la commune et nous mettons tout en œuvre pour que cette situation redevienne supportable.

Le 26 novembre s'est déroulé notre loto où une soixantaine de personnes se sont mobilisées.

Nos prochaines manifestations:

- le 10 juin : concours de pétanque

Tous les membres de l'ACCA se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2023.
Prenez soin de vous ainsi que de vos proches.

La Présidente de l'ACCA
MAUX Mélody

Le mot des Associations

ÉCOLE BUISSONNIÈRE

Coucou tout le monde,

Cette année l'école buissonnière a décidé de changer son déroulement et propose une séance pendant les vacances scolaire sur un thème précis.

Le premier thème abordé est l'Arbre Président c'est une tradition née dans le Jura à la fin du XIXe siècle. Pour notre commune il s'agit d'un douglas le plus majestueux de notre forêt communale qui a été élu officiellement au cours d'une cérémonie festive qui a réuni les forestiers, les élus et le public local pour honorer dignement notre premier « Arbre Président ».

Pendant les vacances de Toussaint, les enfants de la commune ont pu choisir cet « Arbre Président » qui a été élu pendant au début des vacances de Noël. Lors de cette journée les enfants ont fait la connaissance de M.PAGES, agent de l'ONF, qui a pu expliquer son métier. Il nous a appris à mesurer un arbre, mesurer la circonférence d'un arbre, déterminer l'âge, reconnaître les différentes espèces. La journée s'est terminée par une chasse aux trésors pour trouver les « arbres habitats ». Les enfants ont repéré 3 nids de rapaces diurnes sur des épicéas communs qui ont été immédiatement marqués, ainsi que tous les arbres à proximité immédiate.

En attendant, le prochain thème pour les vacances de février, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Le mot des Associations

Team Monts Trail

Cette fin d'année a été très riche pour le TEAM MONTS TRAIL. En effet outre les sorties randos habituelles et les entraînements en trail, nous avons organisé une journée rando, trail et bal-trad en association avec Ambaltrad.
Le 25 septembre, à la salle des fêtes de Saint Léger, nous avons dansé sur la musique du groupe « des fourmis dans les pieds » après avoir, pour la plupart des participants, déjà marché ou couru le matin.

En ce qui concerne les sorties trail, nous pouvons noter :

Pour les compétitions, nous nous sommes illustrés au Trail de la Diligence à Bessines le 2 octobre 2022.

Pascal BRUNEAU : 46'05 – 8ème et 1er master 3
Ludovic VAUGER : 48'10 – 12ème et 3ème master 1
Ensuite le Just Trail à Saint Just le Martel le 6 novembre 2022
Pascal BRUNEAU : 1h43' – 20ème et 1er master 3
Ludovic VAUGER : 1h47' – 27ème et 6ème master 1

Notons la participation de Pascal BRUNEAU au trail des Druides à Aubusson d'Auvergne dans le Livradois Forez, le 8 octobre 2022 sur 48 km – 2200 m de dénivelé positive, en 5h53. Il finit 89ème sur 379 participants, et 7ème master 3.

Enfin nous avons participé à notre manière à la rando VTT organisée par le club de VTT de Saint Léger la Montagne, en faisant la course non pas en VTT mais en courant, sur la distance de 25 km, et sans assistance électrique !

Pascal a participé au trail du loup blanc à Guéret, dimanche 11 décembre, sur l'épreuve du 33 km et 1100 m de dénivelé positif. Il finit 54ème sur 390 en 3h28. Il reste encore une compétition dimanche prochain, le 18 décembre, l'Embûche de Noêl.

Nous avons un nouveau membre dans la section trail : David Veyrevèze, depuis le mois de septembre, avec qui nous allons pouvoir continuer à progresser dans la discipline.
Pour la partie rando, durant le mois de juillet, 3 randos commentées sur le kaolin se sont faites en se donnant rendez-vous à la Maison de la Tourbière.
Là, après avoir détaillé la maquette de Camille Bonnaud montrant le travail des kaoliniers dans une carrière, nous sommes allés « in situ » au Goulet sur les pentes du Puy de Sauvagnac interpréter les restes de l'exploitation Mazaud.
Ce thème du kaolin sur St Léger intéresse nombre de personnes , la preuve en est avec le 18 septembre, Journée du Patrimoine où nous étions une bonne vingtaine de personnes.
Une autre rando s'est déroulée le 25 septembre lors de la journée festive de Team Monts Trail et courant novembre Marianne Besombes a permis aux randonneurs de découvrir des chemins secrets de St Goussaud.
Lors de l'Assemblée Générale de Team Monts Trail des projets de découverte ont vu le jour tels la rando sur St Pardoux et un week-end sur Eguzon début avril avec Pascal comme guide.....encore un projet de randos sur 4 jours sur le Cantal ou le Cézalier.....N' hésitez pas à nous contacter si ces projets vous intéressent ou si les randonnées dans le secteur vous tentent.

L'année se termine pour notre club de façon simple et conviviale autour d'un repas réunionnais au restaurant , après une randonnée à Saint Pardoux, le 26 novembre 2022.

Plan de gestion commun

Le plan de gestion décennal commun des réserves naturelles des Dauges et des Sauvages est rédigé. Les 2 sites sont désormais indéfectiblement liés.
Le document de 600 pages a été validé par le CSRPN (Conseil Supérieur Régional de la Protection de la Nature).
Le plan de gestion de ces 2 réserves fait une description précise des sites, détermine les espèces pour lesquelles nous avons une responsabilité et engage des travaux de gestion des milieux, des missions de police de l'environnement et d'accueil du public.

Espèces rares

Plusieurs espèces ont été revues en 2022 :

Petit bourdon des landes (c) Davis GENOUD

Le Rhynchospore brun (*Rhynchospora fusca*) : plante vivace poussant dans les marais ou landes tourbeuses.

Le petit bourdon des landes (*Bombus jonellus*) : Il avait été vu, il y a 30 ans par des naturalistes, identifiés de nouveau cette année sur les Puys long et rond.

Bruchie des Vosges (c) Vincent Hugonnot

La Bruchie des Vosges (*Bruchia vogesiaca*) : c'est une espèce de mousse, qui aime les zones humides sablo tourbeuses pâturées.

Pompe solaire

Suite à l'été sec, nous avons mis en route fin septembre, la pompe solaire pour abreuver les Highlands à partir du ruisseau des Dauges, dans un bac prévu à cet effet. Après quelques réglages, le système a fonctionné parfaitement, évitant ainsi d'apporter de l'eau dans cette zone peu praticable.

Pompe solaire (c) CEN NA

Banc

Lors de son stage, Nathan LEYCURAS s'est vu (entre autres) confier une mission : construire avec des matériaux présents sur la réserve naturelle, en plein milieu du bois du Rocher, un banc pour le repos ou la contemplation des personnes en visite sur le site. Merci à Nathan pour cet ouvrage, massif et de belle facture, directement nommé par les enfants : « Le banc de Shrek ».

Banc de Nathan (c) CEN NA

Programme festif

06.01.2023	AG Comité des Fêtes
12.01.2023	Galette TVC
26.01.2023	Jeux TVC
09.02.2023	Jeux TVC
18.02.2023	Repas choucroute Comité des Fêtes
23.02.2023	Jeux TVC
09.03.2023	Jeux TVC
23.03.2023	Jeux TVC
01.04.2023	Repas « fruits de mer »

06.04.2023	Jeux TVC
20.04.2023	Repas TVC
27.04.2023	Jeux TVC
07.05.2023	Concours pétanque A.C.C.A.
11.05.2023	Jeux TVC
25.05.2023	Jeux TVC
08.06.2023	Jeux TVC
10.06.2023	Vide grenier A.C.C.A.
29.06.2023	Jeux TVC

Nouveaux arrivants

Nellie COMPAN & Théo BRUCKER	7 Rue de la Fontaine	
Sandy OLIVIER & Armand RIVIERE	7 Les Combes	Anc. LACHENY

La commune invite les nouveaux arrivants à venir se présenter en mairie

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Ayla DZIDT	28 septembre 2022	1 Mallety
Sam ISTRIA	3 octobre 2022	18 La Serre
Timéo BAILE MAUX	5 octobre 2022	15 Jeammeyrat
Yvana AGOT	29 novembre 2022	8 Le Mazeau
Eliot MATHIEU	30 novembre 2022	10 Rue du Château

DECES

Berthe GADAUD-LALET	6 juillet 2022	La Serre
Lucette BALABAUD-SOULAT	8 septembre 2022	Le Bourg
Simone MAGNESSE-GUYONNAUD	28 septembre 2022	Lascaux
Nicole BOUNY-BOUILLAGUET	25 novembre 2022	55 Le Mazeau

Tarifs communaux

GESTION DES CIMETIERES

Concession le m²	60.00 €	Concession columbarium 15 ans	250.00 €
Forfait caveau communal (6 mois)	45.00 €	Concession columbarium 30 ans	400.00 €
Caveau communal/jour supplé-mentaire	4.00 €	Forfait nettoyage de caveau	120.00 €

SERVICE DE L'EAU *pour les abonnés de la commune*

Nouveau branchement	Prix coûtant	Fermeture de la vanne	30.00 €
Ouverture de la vanne	30.00 €	Résiliation avec retrait de compteur	60.00 €
Compteur gelé	Prix coûtant	Abonnement	38.00 €
Prix du mètre cube	1.25 €	Location compteur	15.00 €

LOYERS COMMUNAUX

SALLE POLYVALENTE				
QUI	**CAUTION**	**JOUR 1**	**JOUR 2**	**1 SEMAINE**
Associations communales	Néant	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations cantonales et Habitants de la commune	1 500 €	150 €	75 €	450 €
Autres	1 500 €	400 €	200 €	1 000 €
Auberge des Trois Clochers	Néant	150 €	75 €	450 €

Bonne et heureuse année

ponheur

Santé, joie, prospérité